

* * *



Chambly, hier. Les « Pass enfant » de la famille Sosa seront utilisés pour financer une petite partie des activités sportives. (LP/F. NI.)

50 € par élèves à Chambly

Chambly fait partie des 46 communes de l'Oise à s'être engagée sur la voie de la réforme des rythmes scolaires. En mettant en place dès cette année la semaine de 4,5 jours, elle bénéficie d'une subvention exceptionnelle de l'Etat de l'ordre de 50 € par enfant. Soit une somme totale de 57 500 € qu'elle a décidé de reverser directement aux familles de ses 1 150 élèves de maternelle et de primaire. Cette bourse baptisée « pass enfant » doit leur permettre de financer au choix une activité ou encore de faire appel à une assistante maternelle agréée. « Cet argent ne doit pas servir à acheter un nouveau téléviseur ou du tabac mais profiter directement à l'enfant », précise le maire de Chambly David Lazarus (PS). Pour Patricia Sosa, la maman d'Emmanuel, 7 ans, Elliot, 6 ans et

Ethan, 3 ans, c'est en effet « une aide précieuse ». « Les deux grands veulent faire du tennis et du basket. Ils commenceront aussi le piano, comme leur petit frère. Je comptais de toute façon les inscrire. Cette bourse représente donc du pouvoir d'achat en plus ». Cette mère de famille, comptable actuellement sans emploi, n'a pas à financer l'étude ou des activités périscolaires après les cours, qui s'achèvent désormais tous les jours à 16 heures, sauf le mercredi, à 10 h 30. « Pour le moment, j'ai le temps de m'occuper d'eux ». Mais elle a fait ses calculs : « Rien que le piano pour les plus grands, ça me coûte 1 200 à 1 300 € l'année. Sans ce coup de pouce, je n'aurais pas pu inscrire le plus jeune. 50 € par tête, ce n'est pas négligeable. Il n'y a pas de petite économie ».

FLORIAN NIGET